

Nouvelles de Bruxelles

Publié le 23 juin 2017

Sommet des chefs d'état et de gouvernement, ambitions européennes de la France, Brexit, règles antidumping, profilage des compétences des citoyens non-UE, changements au Parlement...

Sommet des chefs d'état et de gouvernement

Les chefs d'Etat ou de gouvernement des 28 Etats membres se réunissent le 22 et 23 juin à Bruxelles. Au programme : migrations, sécurité et défense, politique commerciale. La question des sanctions russes est aussi à l'ordre du jour. Une courte réunion à 27 (sans le Royaume-Uni) est prévue pour aborder les négociations Brexit et la répartition des agences européennes.

Le Président de la République réitère les ambitions européennes de la France

A la veille du sommet, Emmanuel Macron a réaffirmé son ambition d'une Europe capable de transformer le monde, dont la France serait un moteur. Il rappelle que la France n'aura aucune capacité motrice sans renforcer son économie et sa société. Il a martelé son souhait d'une Europe qui protège avec une vraie politique de défense et de sécurité commune, une réforme de la protection aux frontières, de la politique migratoire et du droit d'asile, ainsi qu'une coopération accrue contre le terrorisme. En marge du sommet, Emmanuel Macron s'est entretenu avec les chefs des gouvernements du groupe de Visegrad (Pologne, République tchèque, Slovaquie, Hongrie). Au menu des discussions : la réforme du statut des travailleurs détachés, l'accueil des réfugiés, la défense.

Brexit : les négociations commencent

Les négociateurs pour le Brexit, Michel Barnier et David Davis, ont discuté, le 19 juin, de l'organisation et des priorités des négociations. Les positions détaillées du Royaume-Uni sont attendues le 26 juin. De son côté, le gouvernement britannique prévoit neuf textes sur le Brexit : une législation nationale dans le domaine des douanes, de l'agriculture, du commerce, de l'immigration, de la pêche, de la sûreté nucléaire et des sanctions internationales. À quoi, s'ajoutera un texte global sur l'incorporation de l'acquis communautaire dans le droit britannique ainsi que la transposition des accords internationaux dont Londres est membre, via l'UE.

Brexit : comment répartir les agences européennes ?

Le Royaume-Uni héberge deux agences européennes. Avec le Brexit, celles-ci vont devoir déménager. Paris, Francfort et Prague sont en lice pour accueillir l'Autorité bancaire européenne, alors que Lille, Vienne, Amsterdam, Copenhague, Stockholm ou encore Barcelone doivent se départager l'Agence européenne du médicament. Le sommet européen du 22 juin devait être l'occasion pour les Etats membres de s'entendre sur une procédure consensuelle pour régler cette attribution.

Vers des règles antidumping plus strictes

Le 20 juin, les eurodéputés de la commission Commerce international ont adopté, par 33 voix pour, 3 contre, un projet de rapport pour modifier les règles antidumping et ainsi mieux défendre l'industrie et l'emploi européens. Le vote en plénière interviendra à Strasbourg en juillet. Les négociations avec le Conseil et la Commission pourront commencer immédiatement.

La Commission lance un outil de profilage des compétences des citoyens non-UE

Le 20 juin, la Commission a lancé un outil européen de profilage des compétences des ressortissants de pays tiers. Il permettra aux ressortissants de pays tiers de présenter leurs compétences, qualifications et expériences d'une manière qui puisse être bien comprise par les employeurs, les prestataires d'enseignement et de formation ainsi que les organisations travaillant avec les migrants dans l'ensemble de l'Union européenne.

Changements au Parlement de Strasbourg

L'eurodéputée belge Anneleen Van Bossuyt (ECR), été nommée le 21 juin président de la commission marché intérieur. Elle remplace la Britannique Vicky Ford (ECR), élue à la chambre des communes le 8 juin. Quatre eurodéputés ont été élus à l'Assemblée nationale : Constance Le Grip qui sera remplacée par Geoffroy Didier (LR), Jean-Luc Mélenchon, Marine Le Pen, et Louis Aliot.